

Historique de l'AsMéd-VD – 1993-2017

1^{ère} étape : de 1993 à 2001

En Suisse romande, la découverte de la médiation de voisinage remonte au livre de Dominique Felder, « les mutants pacifiques »¹, étude de diverses facettes du mouvement « *New Age* ». Un des mouvements étudiés par la sociologue genevoise était les « *Community Boards* », qui avaient récemment connu en Californie un développement spectaculaire. Restitution aux personnes en conflit de la responsabilité sur sa solution ; apprentissage, par l'exemple des médiateurs, de méthodes non-violentes de résolution des conflits ; développement d'une dynamique communautaire, les médiateurs étant choisis dans le quartier même où se développait un Centre (« *board* ») de médiation...

A la fin des années 80, un groupe de travailleuses sociales de la région genevoise organisait une première formation à la médiation en invitant Jacqueline MORINEAU, médiatrice pénale française renommée ; plusieurs membres actifs du CMLK (Centre Martin Luther King - Lausanne) y participaient. Un peu plus tard, c'est Michel MEGARD qui organisait, directement pour le CMLK dont il était secrétaire, une nouvelle formation à la médiation avec Barry Hart, mennonite et directeur d'un centre de médiation de voisinage aux USA. Mais aucune de ces deux formations ne déboucha sur une dynamique de création de structures de médiation de voisinage en Suisse romande : manifestement, s'il y avait désormais des médiatrices et des médiateurs, manquait le savoir-faire pour développer et faire tourner de tels centres.

L'occasion allait se présenter avec l'année sabbatique que Philippe BECK passa à Sydney en 1991. Il eut la chance de collaborer bénévolement aux « *Community Justice Centres* », un réseau de centres de médiation très performants, et d'y étudier en détail le fonctionnement concret, les procédures d'accueil et de traitement des demandes, celles de formation et de suivi des médiateurs, etc.

A l'été 1993, Philippe Beck recevait du CMLK le mandat d'étudier la faisabilité de structures de médiation de quartier en Suisse romande. Plusieurs dizaines de rencontres avec des travailleurs sociaux, des juristes, des policiers etc., allaient démontrer un intérêt certain de nombreuses instances pour de telles structures. Restait, selon le modèle des « *Community Boards* » – et, plus proches de nous, des « Boutiques de Droit » de Lyon –, à trouver ici ou là des groupes d'habitants disposés à développer un Centre de médiation autour d'eux.

Cet aspect allait rapidement se révéler le plus difficile ! Tant à Genève² qu'à Lausanne, ce fut grâce à l'intérêt des Centres de loisirs de quartiers que les premiers pas concrets purent enfin se faire. Dans chacun des deux cantons, les groupes d'intéressé-e-s qui œuvraient à ce développement se constituèrent bientôt en associations - ce furent l'*Association genevoise pour la Médiation de quartier*, en abrégé AsMéd-GE, puis son homologue vaudoise, l'AsMéd-VD. Le développement de la médiation de voisinage s'affranchissait ainsi du CMLK, qui néanmoins continuait de s'y intéresser de près.

Enfin, en 1995, l'AsMéd-GE ouvrait un premier Centre, dans le quartier de la Jonction : *InterMéd-Jonction*. Quelques mois plus tard, en janvier 1996, l'AsMéd-VD créait à son tour un Centre de médiation dans le quartier lausannois des Boveresses³, grâce aux bénévoles issus de la première formation de médiateurs mise sur pied par l'AsMéd-VD, donnée en 1994.

Deux permanences hebdomadaires étaient assurées. L'association se fit connaître par voie de presse, par diverses campagnes de relations publiques, mais surtout par sa participation intense à

¹ Ed. d'en bas, Lausanne, 1985

² Où les « Journées d'étude sur la médiation de quartier » organisées par l'Alternative Socialiste en 1993 constituèrent un formidable levier

³ Malheureusement, une sèche restructuration des centres de loisirs lausannois par les autorités politiques allait condamner le développement des deux autres centres de médiation alors en chantier.

la vie locale. Deux des membres fondateurs habitaient d'ailleurs dans le quartier et ne ménageaient pas leurs efforts (présence à toutes les fêtes et rassemblements, distribution de papillons, contacts avec les associations etc.).

Depuis lors, les deux AsMéd ont continué de collaborer régulièrement : formations continues communes, réciprocité des certifications, etc. Cependant, elles ont pris des directions légèrement différentes : tandis que l'AsMéd-GE ouvrait un deuxième Centre de quartier, à Chêne-Bougeries, l'AsMéd-VD fermait au contraire son Centre des Boveresses pour se constituer en réseau couvrant tout le canton.

2^e étape : de 2002 à ce jour

Après sept ans de fonctionnement, l'AsMéd-VD se trouvait face au constat suivant : notre présence dans le quartier des Boveresses n'incitait nullement les habitants à avoir recours à nous. Les visites à notre permanence étaient extrêmement rares. Les appels téléphoniques, encore peu nombreux, provenaient de tout le canton. Les témoignages des habitants du quartier allaient souvent dans ce sens : « je n'irai pas à un centre dont je risque de connaître les bénévoles » ou « je ne voudrais pas que mes voisins me voient franchir la porte du centre de médiation » (les Vaudois affectionnent le dicton : « pour vivre heureux vivons cachés »...)

Nous en tirons les conclusions à fin 2001 et transformons notre centre de médiation de quartier en *réseau informatique de médiation de voisinage*. Le nom de notre association se trouve donc modifié : l'association vaudoise pour la **médiation de quartier** devient l'association vaudoise pour la **médiation de voisinage**. L'objectif mentionné dans nos statuts est aussi modifié (nous abandonnons le projet de contribuer à créer des centres de médiation sur territoire vaudois, du moins à moyen terme).

Nous n'avons donc plus de lieu de permanence, plus d'insertion locale, et les personnes qui nous appellent le font sur un « numéro vert ». La permanence continue à être tenue deux fois par semaine par des bénévoles, qui dévient la ligne téléphonique à leur domicile et gèrent les dossiers sur un réseau informatique partagé.

Les séances de médiation sont organisées au plus près du domicile des médiateurs, et ce sont les médiateurs qui se déplacent et louent des locaux pour la séance. Ce système, outre qu'il nous économise des frais de locaux, permet à des médiateurs et médiatrices de tout le canton (et même au-delà !) de collaborer à nos permanences.

Pour ce qui est des lieux dont proviennent les appels, et où sont parfois organisées les séances de médiation, on note bien sûr une dominante du côté des villes mais sur les dix années étudiées à cet effet – 2001-2010 –, sur 115 dossiers ouverts, 38 concernaient des personnes habitant la banlieue de villes, et 26 des villages. 40 des dossiers concernaient Lausanne, ville de 134'000 habitants.

Les chiffres qui précèdent montrent aussi à quel point la médiation de voisinage reste l'exception dans notre région ! Alors que les conflits semblent au contraire se multiplier – faute au stress ? à des exigences relationnelles croissantes ? – les demandes à notre association ne croissent que lentement. Raison pour laquelle le comité a redoublé l'intensité des campagnes de publicité, ces dernières années : panneaux dans des bus locaux, sur les panneaux d'affichage réservés à Lausanne aux associations, etc.

Le nombre de nos médiateurs et médiatrices aussi reste faible : malgré des formations tous les deux à trois ans, réunissant chacune une douzaine de participants, le nombre des « actifs » de l'AsMéd-VD oscille en permanence entre 10 et 20 personnes. La faute aux déménagements, aux changements d'orientation... Quelques-uns de nos médiateurs ont aussi quitté l'AsMéd-VD pour devenir professionnels de cette activité.